

**Zeitschrift:** Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile  
**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband  
**Band:** 39 (1992)  
**Heft:** 6

**Rubrik:** Voix Suisse romande

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## E d i t o r o m a n d

Dans le présent numéro, un article est consacré à un débat qui s'est tenu aux Ponts-de-Martel, sous la «Bulle», et intitulé: «Quelle protection civile pour demain?»

La réponse à cette question a été apportée par les orateurs présents, sans aucun doute. La volonté exprimée notamment par les deux conseillers d'Etat, Francis Matthey et Claude Haegi, d'aller de l'avant est réjouissante. De son côté, l'OFPC, par la voix de Hildebert Heinzmann dont chacun connaît

l'engagement en faveur de la cause, sa rigueur de pensée, mais aussi parfois son «entêtement» qui, en l'occurrence, a donné l'impression d'une très grande maîtrise des subtilités du sujet, était de nature à rassurer l'assistance. La qualité de l'argumentation échangée par les orateurs était particulièrement convaincante et concrète.

Cette assistance, composée d'une bonne partie de miliciens et de professionnels de la PCi comprenait également quelques présidents de communes, c'est un des aspects heureux de la chose. Mais où étaient donc ceux-là mêmes qui réclament des explications, de l'information?

A l'heure où le projet du Conseil fédéral sera soumis au Parlement, quelles seront les réactions des édiles, représentants du peuple? Vont-ils céder aux

«minorités pacifistes», ceux-là mêmes qui réclament le quasi-démantèlement de l'armée en l'empêchant de se moderniser?

Francis Matthey avait diablement raison lorsqu'il a déclaré que la désaffectation du citoyen n'est pas dirigée contre la protection civile en particulier, il s'agit simplement d'une démission civile, ni plus ni moins.

René Matthey

Des «débatteurs de poids»!

### «Bulle» et protection civile!

Créée il y a bientôt dix ans, la «Bulle», qui sert de Forum économique et culturel des régions, a visité pratiquement toute la Suisse (romande, alémanique et le Tessin) avec quelques incursions sur territoire français (Franche-Comté et dans la région Rhône-Alpes). «Outil de démocratie et de décroissement» selon ses auteurs, ce Forum a comme mot d'ordre: «Faut s'parler». Installée aux Ponts-de-Martel ce 29 avril, elle présentait une table ronde et un débat intitulé: «Quelle protection civile pour demain?»

rm. Deux conseillers d'Etat avaient fait le déplacement des Ponts-de-Martel: Francis Matthey, chef du Département neuchâtelois des Finances et des Cultes, Claude Haegi, chef du Département genevois de l'Intérieur, ainsi que Hildebert Heinzmann, sous-directeur de l'Office fédéral de la protection civile (OFPC). C'est à Mario Sessa, journaliste à l'Impartial, que revenait le soin de mener de débat.

Malgré la présence de ces deux conseillers d'Etat, ce sont à peine plus de quarante personnes qui étaient réunies sous la Bulle, dont une bonne partie d'«initiés».

Est-ce la preuve que la PCi n'intéresse pas le grand public? S'il est vrai que les rhumatismes, sujet traité le jour précédent, avaient fait le plein, la PCi qui a pourtant mal à ses «articulations» ne déplace pas les foules. C'est fort dommage, car si l'information ne résout pas tous les problèmes, elle a au moins le mérite de permettre au citoyen de se forger une opinion. C'est bien connu, les absents ont toujours tort.



Hildebert Heinzmann, sous-directeur de l'OFPC: «La réforme 95 permettra à la PCi d'être plus rapide et plus compétente dans ses interventions.»

#### L'avis de l'OFPC

Hildebert Heinzmann ouvre le débat en évoquant brièvement les points clés du plan directeur de la PCi 95, en rappelant toutefois que ce document adopté par le Conseil fédéral doit encore être discuté par les Chambres. Rapidité d'intervention, instruction et équipement amélioré devraient rendre la protection civile plus crédible, d'autant que la protection de la population en cas de catastrophes est placée sur le même pied que les cas de conflits armés.

La coopération, la régionalisation et la complémentarité avec d'autres corps constitués, notamment avec les sapeurs-pompiers, devraient aussi renforcer le sérieux de l'institution.

Rajeunissement des astreints, cure d'amaigrissement des effectifs, nouvelle conception des abris et redimensionnement du sanitaire compléteront le nouveau visage de la PCi dès 1995, ce

qui est loin de ressembler à de la cosmétique mais à une véritable refonte de la doctrine.

Celle-ci, selon Hildebert Heinzmann, sera donc plus efficace, plus souple, plus rapide, mieux adaptée aux dangers de notre monde et moins chère.

#### Un abri sous chaque maison... luxe inutile

Selon Claude Haegi, les effets de la dernière guerre, la volonté populaire de créer une protection civile, la prospérité économique de notre pays sont les responsables de la mise sur pied d'une protection civile dont la sophistication est à la mesure du perfectionnisme helvétique.

Sur le plan strictement genevois, Claude Haegi tient à préciser: «C'est sous la pression unanime du Grand Conseil, considérant que les finances du canton étaient chancelantes, que des économies ont été réclamées; c'est dans ce cadre-là que la protection civile a été considérée comme ne faisant pas partie



Claude Haegi, conseiller d'Etat: «Que la Suisse sorte de terre. Se protéger c'est bien, survivre à tout prix est inquiétant!»



des priorités. Dans la foulée, c'est l'ensemble du principe de la PCi qui a été remis en cause. D'un autre côté, j'avais imaginé trouver un dialogue plus constructif avec les responsables de la PCi de ce pays; or, je me suis heurté à une inertie considérable».

Selon Claude Haegi, quel pays au monde possède des abris sous chaque maison? «Un tel système n'est pas raisonnable, en tout cas, il n'est pas raisonnable de le maintenir. Quant aux risques de conflits, ils n'ont bien évidemment pas disparu. Mais la guerre du Golfe nous a aussi montré qu'une guerre se prépare pendant des semaines, de quoi nous laisser le temps de nous préparer et de vider nos «abris-carnotzets» pour les destiner à ce pour quoi ils ont été construits.»

Fini le temps des gadgets et des dépenses inutiles, selon Claude Haegi, la primauté doit être affectée à ce qui est raisonnable. Ceux qui dirigent la protection civile doivent être capables de s'adapter aux circonstances nouvelles. «Ceux qui refusent les réformes sont les futurs fossoyeurs de la PCi; il faut donc éviter que ce qui a déjà été investi ne le soit pas en pure perte.»

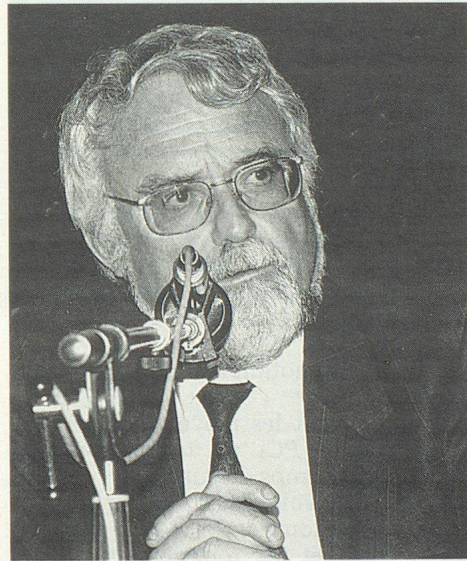
#### Changer les mentalités: une nécessité?

Pour Francis Matthey, la situation géostratégique exige sans aucun doute le maintien de la protection civile. La nouvelle politique de sécurité définie par le Conseil fédéral le démontre à l'envi.

«La conception de la protection civile doit être changée, poursuit Francis Matthey, car si l'on ne change pas ce sont les autres qui nous feront changer. Quant à dire que la PCi doit être sup-

primée, aux dires de certains, c'est un avis que je ne partage pas. Arrêter d'investir ou de convoquer des gens pour les cours est un pas que je ne franchis pas non plus. La réforme proposée par la PCi 95 n'est pas dépassée, dans la mesure où le Conseil fédéral a analysé soigneusement la situation en montrant que les dangers auxquels nous devons faire face ne sont plus strictement militaires, mais qu'ils sont surtout liés à la société dans laquelle nous vivons qui est beaucoup plus vulnérable dans le cadre des catastrophes technologiques, des relations Nord-Sud et des flux migratoires causés par des bouleversements politiques.»

«Toute obligation engendre des réac-



Francis Matthey: «Il est important de faire comprendre à la population que tout danger n'a pas disparu.» (Photos: RM-Info, Pully)

tions de la part du citoyen, poursuit Francis Matthey, celui-ci réagit en fait de manière individuelle dans une société dont chacun sait qu'elle doit être organisée de façon collective. Ce que je crains, c'est que ce ne soit pas contre la PCi en tant que telle qu'il y ait une réaction, mais contre l'obligation du devoir qu'une société impose à ses citoyens de s'engager au service de la collectivité. C'est une forme d'égoïsme qui n'est pas vraiment acceptable vis-à-vis de la population, notamment en matière de protection.»

Finalement, selon Francis Matthey, la protection civile est une forme de richesse et c'est la raison pour laquelle, en collaborant à la réforme 95, on soutient une institution qu'il serait bien difficile de remplacer.

#### Un désir commun

Sur le fond, on peut constater que les points de vue émis par les uns et par les autres ne sont pas si éloignés que cela. C'est sur la forme que se situent quelques divergences, simple question d'appréciation.

D'ailleurs, comme l'ont souligné les orateurs eux-mêmes, il est difficile de comparer un canton-ville, ce qui est le cas de Genève, avec un canton rural comme celui de Neuchâtel.

Pourtant, tout le monde s'accorde à reconnaître que le premier objectif à atteindre est la recherche d'une plus grande efficacité de la PCi, et le deuxième une diminution de ses coûts de fonctionnement. Par ailleurs, une meilleure utilisation des compétences de chacun permettra sans doute à la PCi de regagner une bonne partie de sa crédibilité. ▽

#### Un rapport sérieux et documenté

### La réforme vaudoise

**La réforme vaudoise de la protection civile a été présentée à la presse le 29 avril par Pierre Duvoisin, conseiller d'Etat, chef du Département de la prévoyance sociale et des assurances. Cette réforme est le résultat du travail de la commission extraparlamentaire que présidait Jean-Claude Rochat, député.**

rm. Accablée de critiques la protection civile vaudoise réagit et ... agit en proposant une réorganisation en profondeur.

C'est en décembre 1990 que le Conseil d'Etat a décidé la mise sur pied d'une commission extraparlamentaire chargée d'étudier globalement les problèmes et de proposer des solutions.

Cette commission s'est très rapidement mise au travail, avec l'aide et le conseil de différents spécialistes et professionnels de la PCi.

Moins de deux ans plus tard, elle dépose son rapport et propose une série de mesures qui permettront d'accroître l'efficacité et de diminuer les dépenses annuelles de la PCi de plus de 2 millions.

Bien que prévue dans le projet de réforme «PCi 95» la régionalisation s'inscrit comme la clé de voûte de l'ensemble du système. En effet, le canton de Vaud ne possède pas moins de 385 communes, dont 240 comptent moins de 500 habitants; une conception standard de la PCi est par conséquent inapplicable. Sur les 69 regroupements prévus initialement par le canton, seuls 29 ont une convention signée. Actuellement on ne compte pas moins de 354 chefs locaux, miliciens pour la plupart.

Un autre exemple: la qualité de l'instruction dispensée dans les centres paraît meilleure que le résultat obtenu lors des exercices, d'où l'observation d'une certaine démotivation et d'une action néfaste sur l'image même de la PCi. De plus, la fonction d'instructeur PCi est peu connue, il y a des disparités de traitement d'un centre à l'autre. La

situation actuelle prive la PCi d'éléments de valeur.

D'autres constats ont encore été faits quant à l'utilisation des ressources de l'Etat et des communes. A cet égard, la PCi devrait se montrer beaucoup plus active en temps de paix, et le Conseil d'Etat d'identifier trois types possibles d'intervention: en cas de sinistre ou d'accident, en cas de catastrophe, ainsi que les interventions au profit de la collectivité.

Enfin, la communication doit être améliorée et une rubrique budgétaire prévue pour se doter de moyens en matière d'information.

#### Un nouveau visage pour la PCi vaudoise

S'inspirant largement des constats et des propositions de la commission extraparlamentaire, le Conseil d'Etat projette une série de mesures destinées à mieux répondre aux aspirations légitimes des autorités et de la population. Tout d'abord, il faut savoir que l'effectif des astreints à la PCi sera en diminution à cause de l'abaissement de la limite d'âge prévu par la réforme 95.



Pour le canton de Vaud cela se traduira par un nombre qui passera de 48 000 à environ 33 000 personnes dès 1995.

En ce qui concerne la régionalisation, le Conseil d'Etat imagine un regroupement en 23 régions (ce chiffre pourrait encore changer) dont les limites correspondent grosso modo à celles des centres de renfort des sapeurs-pompiers. Ces centres seront dotés d'un chef professionnel rémunéré pour moitié par l'Etat. Les communes situées dans les régions seront comparables à des quartiers ou à des îlots. Petit écueil pourtant, que fera-t-on des 146 postes de commandement sur les 241 réalisés?

Pour le secteur de l'instruction, le Conseil d'Etat prévoit purement et simplement une professionnalisation des instructeurs avec, à la clé, une revalorisation de la fonction elle-même. Dans le but d'améliorer la qualité des exercices communaux, les instructeurs apporteront leur concours à leur organisation. De plus, les exercices devront comporter une phase au profit de la collectivité.

Dernier élément de cette réorganisation: la mise sur pied de détachements d'intervention rapide susceptibles d'intervenir dans l'heure qui suit le sinistre. C'est à partir d'un contingent de 1500 volontaires que des groupes d'une quinzaine de personnes seront formés pour l'ensemble du canton. Un service de piquet fonctionnant jour et nuit permettra d'appuyer les centres de renfort en cas de catastrophes.

Selon Pierre Duvoisin, ces propositions devraient être soumises au Grand Conseil à fin 1992 de façon à ce que la mise en application des réformes puissent démarrer en juin 1993. ▀

### La réforme au centre des préoccupations

## AGPC: la réforme à la «sauce genevoise»

**C'est une bonne soixantaine de personnes qui étaient réunies à Veyrier, fin avril, pour suivre l'assemblée générale de l'Association genevoise pour la protection des civils (AGPC), et écouter les «explications» de l'OFPC par la voix de Marcel Gaille, sous-directeur. Parmi les autres personnalités, citons encore: Yves Martin, secrétaire du Département de l'intérieur, agriculture et des affaires régionales, Jean-Pierre Besson, maire de Veyrier, Hans Mumenthaler, directeur de l'OFPC, Hubert Genequand, directeur du Service cantonal de PCi et Jean-Charles Dédo, chef du Service de PCi de la ville de Genève.**

rm. Dans son rapport, le D<sup>r</sup> Gauthier, président de l'AGPC, donne le ton en faisant part des incertitudes engendrées par les changements auxquels se



**Le D<sup>r</sup> A. Gauthier, président de l'AGPC: «L'avenir de la PCi à Genève est lié à passablement d'incertitudes; mais nous restons confiants.»**

voient confrontées les personnes astreintes à la PCi. Au centre des préoccupations de l'Association se situent les «importantes» réformes annoncées par Claude Haegi, conseiller d'Etat.

Le Comité a notamment demandé des précisions sur:

- la mission et les moyens d'intervention de la PCi en temps de paix comme en temps de guerre
- la tâche dévolue aux quatre groupes d'intervention prévus par la réforme genevoise et les fonctions assumées par les «auxiliaires» de la PCi
- la concordance des réformes genevoises avec la PCi 95
- l'équivalence des mesures genevoises à l'égard de ce qui se pratique dans les autres cantons.

Les réponses à ces diverses questions ne sont pas encore données. Conscient de l'importance de l'information en la matière, le Conseil d'Etat a nommé une commission d'information et invité un membre de l'AGPC à en faire partie.

Dans le domaine de l'information, l'AGPC se félicite du succès de son stand consacré à la protection des biens culturels et renouvellera l'opération dans le cadre de la 40<sup>e</sup> Foire de Genève qui se tiendra du 11 au 22 novembre prochain. Ce sont les moyens d'intervention de la PCi en cas de catastrophes qui seront les thèmes choisis pour l'animation du stand.

### Réforme «PCi 95»: du concret...!

C'est le thème que développe Marcel Gaille lors de son exposé. A titre de préliminaire, l'orateur du jour tient à préciser: «...Je me suis demandé, en écoutant le début de l'Assemblée, si je me trouvais dans un autre pays que la Suisse. En effet, il ne saurait y avoir qu'une protection civile, et notamment en matière de réforme, et non pas vingt-six à l'instar du nombre de can-



**Marcel Gaille, sous-directeur de l'OFPC: «J'ai moi-même assisté à des exercices qui étaient l'œuvre de vrais imbéciles...!» (Photos: RM-Info, Pully)**

tons!» Et de rappeler les deux missions prioritaires de la PCi, comme définies par le Conseil fédéral et qui sont la base du contenu du Plan directeur: la protection de la population en cas de conflits armés et l'aide à la population en cas de catastrophes.

Ce qui change: «Jusqu'à aujourd'hui, nous avons une organisation à trois composantes: les organismes de protection locaux, les organismes de protection d'établissements, et les abris. Le tout sera refondu en une seule organisation.»

Marcel Gaille met l'accent sur la collaboration indispensable entre la PCi et les corps de sapeurs-pompiers. La régionalisation est aussi à l'ordre du jour, bien que Genève ait dans ce domaine un peu d'avance.

Une bonne nouvelle, selon Marcel Gaille, sera l'amélioration de l'équipement des astreints qui sera adapté aux fonctions exercées à la PCi et cela dès 1995. Autres mesures, mais d'économies celles-là qui seront la réduction de construire pour les communes dont le taux de couverture en places protégées est équivalent à 90% de la population, diminution des fonctions dans la PCi qui passeront de 80 à une soixantaine.

### L'instruction en question...

«J'ai évoqué tout à l'heure, poursuit Marcel Gaille, le regret que nous avons que certains aient été au-delà des recommandations en ce qui concerne les classes d'âges à ne plus convoquer pour l'instruction. Mille neuf cent nonante-cinq va être l'année d'une hémorragie de responsables de PCi, à coup sûr.»

Marcel Gaille ne craint pas de dépeindre une situation quasi apocalyptique en indiquant que les départs anticipés, bien qu'il ait été prévu dans les dispositions un maintien des cadres de plus de 52 ans, vont «décapiter» les organisations de PCi.



D'avouer aussi qu'après une rencontre avec les responsables de la PCI genevoise: «Dans les grandes lignes, nous ne sommes pas divergents avec les idées qui se sont fait jour à Genève. Mais pour remettre l'église au milieu du village, en octobre 1991, le plan directeur était pratiquement terminé! Alors si l'on veut savoir qui a fait quoi, nous revendiquons la paternité du plan directeur 95. Le point de divergence est l'instruction; il faut absolument, et pour les raisons évoquées dans mon exposé, que l'instruction reparte dès l'année prochaine à cent à l'heure... L'instruction n'est plus un élément essentiel, c'est devenu un élément capital de la PCI.»

**Comment renforcer la crédibilité de la PCI?**

En réponse à la question posée par Jean Naef, vice-président de l'AGPC, Maurice Gaillie indique: «Nous voulons que les communes soient en mesure de met-

tre les différents éléments de PCI sur pied dans l'heure qui suit un événement, une autre partie dans un délai de six heures et le gros de la troupe dans un délai de 24 heures. Une bonne partie de la crédibilité de la PCI a été perdue dans l'instruction certes, mais surtout lors d'exercices communaux dont les états-majors n'étaient visiblement pas à la hauteur. D'autre part, un des éléments de la crédibilité repose sur l'équipement, mais aussi sur la «tenue» des astreints qui n'est que trop souvent peu adaptée aux circonstances.»

**Le message du Conseil d'Etat**

Yves Martin, secrétaire général du département que dirige Claude Haegi, invité à l'assemblée mais qui n'a pu venir, tient à préciser «Ce qui paraissait être une attitude d'enfant terrible du canton de Genève, le 16 octobre dernier, n'est finalement que l'expression ressentie à tous les niveaux de l'urgence

d'une réforme. Ce qui paraît aujourd'hui important de souligner, c'est que depuis cette date, beaucoup de choses positives se sont passées. Si Claude Haegi a dû prendre l'offensive, sans rechercher une paternité quant à la mise sur pied du plan directeur, c'est que financièrement Genève se trouvait le dos au mur. Si rien n'avait été tenté à ce moment, on risquait d'assister à un démantèlement de la PCI.»

Depuis lors, il semble que les points de vues de l'OFPC et de Genève se soient rejoins dans un certain nombre de cas; les efforts d'information et la collaboration sont activement recherchés par le Conseil d'Etat. C'est le seul moyen, compte tenu de la conjoncture financière du canton, de conserver l'institution et de la faire progresser; c'est en tout cas le sens du message qu'a apporté le secrétaire général du Département. ▲

**Une Assemblée bien fournie**

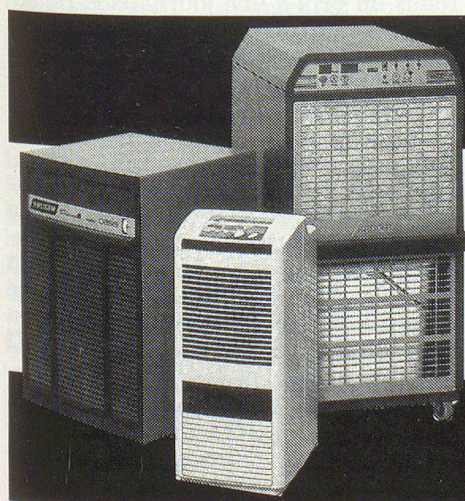
**Richelien reçoit l'APSPCV**

Le centre d'instruction de Richelien appartenant à la ville de Genève, et situé sur la commune de Versoix, accueillait l'Assemblée de l'Association professionnelle suisse de protection civile des villes (APSPCV). Arnold Koller, conseiller fédéral et chef du Département de Justice et Police était très attendu en tant que conférencier du jour. Pour les membres, la journée se terminait par une visite du musée international de la Croix-Rouge.

rm. Plus d'une centaine de personnes, en provenance de toutes les grandes villes suisses membres de l'Association, avaient fait le déplacement de Versoix. Parmi les personnalités présentes, relevons outre le conseiller fédéral Koller: Claude Haegi, conseiller d'Etat, André Hediger, chef du Département sports et



Arnold Koller, Conseiller fédéral: «L'instruction des services de PCI par la Confédération, les cantons et les communes demeure la première priorité.» (Photos: RM-Info, Pully)



**Finis les dégâts dus à l'humidité!  
Déshumidification**

A la cave, à l'entrepôt, dans l'appartement, les installations industrielles ou de la protection civile, les appareils à condensation Krüger sont d'un fonctionnement sûr, entièrement automatique et économique!

Demandez notre documentation détaillée!

**Krüger + Cie.**  
1606 Forel, Tél. 021/781 27 91  
Succursales: Degersheim SG, Dielsdorf ZH,  
Weggis LU, Grellingen b. Basel, Münsingen BE,  
Samedan GR, Zizers GR, Gordola TI

Veuillez m'envoyer une documentation détaillée sur votre programme de déshumidificateurs:

Nom: \_\_\_\_\_

Rue: \_\_\_\_\_

NPA/Lieu: \_\_\_\_\_

à retourner à Krüger + Cie., 1606 Forel

**KRÜGER**

depuis 60 ans





Discussion «amicale» entre Arnold Koller, André Hediger et Claude Haegi, conseiller d'Etat.

sécurité (en charge de la PCi pour la ville de Genève), Pierre Salamin, maire de Versoix et Paul Thüring, directeur de l'Office fédéral de la protection civile.

#### Rapport du président de l'APSPCV

Charles Moret, président, a présenté le bilan des travaux de l'Association. Pour mémoire, celle-ci compte 58 membres actifs totalisant un nombre d'habitants de plus de 2 millions, soit le tiers de la population suisse; c'est dire l'importance de cette association entièrement composée «d'hommes de terrain».

Et c'est bien le souci exprimé par Charles Moret de s'assurer que les remarques des hommes de terrain, lorsqu'ils sont consultés, soient véritablement prises en compte, tant l'impression ressentie parfois était forte de constater que la consultation n'était qu'un principe démocratique, mais que la décision semblait déjà être prise... ailleurs.

#### Changement au Comité

Charles Moret quittant son poste de chef local de l'organisme intercommunal de Vevey, remettait son mandat. Le choix de l'Assemblée s'est porté sur le «bouillant» Bruno Leuenberger, chef cantonal PCi de Bâle-Ville et chef du groupe média de l'APSPCV.

Le vice-président a été nommé en la personne de A. Beloni, chef PCi de la région de Lugano.

#### Protection de la population dans un monde en mutation

Ce thème a permis à Arnold Koller de réaffirmer avec force sa conviction

dans le rôle clé que doit jouer la protection civile. Mais pas à n'importe quel prix.

Après une incursion dans la nouvelle politique de sécurité du pays, il démontre ainsi que les risques de conflits ne se sont pas évanouis, au contraire, ils prennent une dimension tout à fait nouvelle. Par contre, les risques de catastrophes naturelles et techniques ont fortement augmenté, auxquels il faudrait aussi ajouter ce que l'on pourrait appeler «l'immigration sauvage». Ce sont l'ensemble des risques que notre population doit prendre en compte et ce sont ceux-ci qui ont conduit le Conseil fédéral à adopter une nouvelle politique de sécurité et à conduire une réforme de la PCi (et de l'armée) pour 1995.

#### Une réforme nécessaire

Cette nouvelle orientation de la PCi est une nécessité absolue. Elle comprendra des mesures à tous les échelons, Confédération, cantons, communes. La PCi doit pouvoir intervenir pour certains cas, dans l'heure qui suit, ou alors en six, vingt-quatre ou trente-six heures. Ce qui signifie, selon Arnold Koller, que l'efficacité passe aussi par une organisation régionale de la PCi.

Cette nouvelle vision implique une coopération accrue avec les pompiers, services de santé, troupes de sauvetage de l'armée.

L'accent devra, dans ce cas, forcément être mis sur l'instruction qui doit prendre une forme adaptée à la nouvelle donne. C'est ce qui explique la décision de créer une Ecole nationale d'instructeurs à Schwarzenbourg.

Une meilleure instruction passe aussi par un meilleur équipement, qu'il soit «personnel» ou matériel, notamment pour les services de sauvetage, indique encore Arnold Koller.

La prochaine étape importante sera la soumission au Parlement du projet de réforme 95 et Arnold Koller exprime son souhait et sa confiance de voir ainsi ratifier tous les efforts consentis par l'ensemble des partenaires, afin d'obtenir une protection civile plus efficace, mieux équipée et finalement plus proche de la population.

#### Remise du «Casque d'Or»

Pour la deuxième fois, le groupe média de l'APSPCV remettait deux prix, destinés à récompenser des actions d'information et de relations publiques en faveur de la PCi.

Pour cette année, Bruno Leuenberger a remis un prix à une journaliste, rédactrice du «Furttaler» de Regensdorf pour une série d'articles consacrés à la PCi. Un deuxième prix a été attribué à un team, celui de la PCi du canton de Bâle-Ville, composé de W. Schäffer, rédacteur en chef du «Doppelstab», P. Probst, rédacteur du «Schweizer Illustrierte» et H. Wipfli, rédacteur du «Basler AZ», pour un remarquable travail d'équipe dans la création d'un journal relatant un exercice de longue durée ayant pour cadre Schwanden dans le canton de Glaris. ▣